

7



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 26 novembre 2009

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le jeudi 26 novembre 2009

13 h

Prière.

M. Olscamp rend un hommage posthume à Lewis Charles Ayles, député progressiste-conservateur provincial de Campbellton de 1967 à 1970 puis juge.

M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Fredericton, de Hanwell, de Minto, de Geary, d'Estey's Bridge, de Ripples et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 19.)

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, de Fredericton, de Mazerolle Settlement et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 20.)

M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Val-d'Amour, de Campbellton, de Dalhousie Junction, de Saint-Arthur, de Balmoral, de Tide Head, d'Atholville, de Nash Creek, de Dundee, de Dieppe et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 21.)

M. Urquhart (York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Fredericton, de Hanwell, de Moncton, de Geary et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 22.)

M^{me} Blaney (Rothesay) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Fredericton, d'Oromocto, de Grand-Sault, de Rusagonis, de Marysville, de Douglas et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 23.)

M. Jack Carr (New Maryland—Sunbury-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de New Maryland, de Saint-Louis, de Richibucto, de Fredericton, de Lower Durham et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 24.)

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la circonscription de Nepisiguit, qui s'opposent à l'application d'enduit superficiel sur leurs routes. (Pétition 25.)

M^{me} Dubé (Edmundston—Saint-Basile) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Fredericton, d'Island View, de Marysville, de Killarney Road, de Charters Settlement, de Lower Durham et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 26.)

Le président de la Chambre rend la décision suivante relativement au rappel au Règlement fait la veille par M. P. Robichaud :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, hier, le chef de l'opposition a invoqué le Règlement relativement à certains propos que le premier ministre a tenus pendant la période des questions.

J'ai déclaré que j'examinerais la transcription et que je ferais part de mes conclusions à la Chambre.

J'ai pu examiner la transcription. Je relève que, dans une réponse à une question, il a été déclaré que le chef de l'opposition a pris la parole et proféré à la Chambre un certain nombre de fausses accusations.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je crois que la décision rendue hier matin par le président suppléant de la Chambre a été très claire. Il faut s'exprimer avec circonspection, surtout quand les propos tendent à mettre en doute l'honnêteté d'autres parlementaires. Je réitère la mise en garde faite plus tôt et demande que tous les parlementaires agissent en conséquence.

M. P. Robichaud donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 3 décembre 2009, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie des études, des rapports, des notes de service, de la correspondance, des analyses financières ou des avis spécialisés que détient le gouvernement, y compris toute corporation de la Couronne du Nouveau-Brunswick, et qui seront fournis au Comité consultatif sur la transaction en matière d'électricité proposée entre le Nouveau-Brunswick et le Québec.

Conformément à l'avis de motion 6, M. Alward, appuyé par M. P. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que la vente proposée d'Énergie NB à Hydro-Québec suscite beaucoup de scepticisme et d'opposition chez le public ;

attendu que le gouvernement actuel n'a pas répondu à de nombreuses questions liées au protocole d'entente, y compris celles relatives à l'éva-

luation des actifs et aux répercussions à long terme sur les tarifs que pourrait avoir cette entente pour la population du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Parti libéral du Nouveau-Brunswick et le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick ont promis, dans leur plateforme des élections générales provinciales de 2003 et de 2006, de ne pas vendre Énergie NB ;

attendu que l'actuel gouvernement libéral n'a pas sollicité auprès des principaux actionnaires d'Énergie NB le mandat de vendre les actifs de celle-ci ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative recommande la suspension immédiate des affaires actuellement traitées relativement à la vente d'Énergie NB à la province de Québec et à Hydro-Québec, jusqu'à la tenue d'élections générales ou d'un référendum pour permettre aux gens du Nouveau-Brunswick de décider, dans un contexte ouvert, transparent et démocratique, de leur volonté concernant l'entreprise de service public appartenant à une autorité publique et exploitée par celle-ci.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance.

M. P. Robichaud invoque le Règlement et demande que l'hon. M. Jamieson retire une expression non parlementaire et qu'il présente des excuses à la Chambre ; le député obtempère.

Après un certain laps de temps, le débat se termine. La tenue d'un vote par appel nominal ayant été demandée, il est unanimement convenu de ne pas faire entendre la sonnerie d'appel.

La motion 6 est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 20

M. Fitch	M. Harrison	M. C. LeBlanc
M ^{me} Dubé	M. MacDonald	M. Urquhart
M. Alward	M. Holder	M. Jack Carr
M. P. Robichaud	M. Jody Carr	M. Olscamp
M ^{me} Blaney	M. D. Graham	M. C. Landry
M. Volpé	M. Williams	M. Northrup
M. Steeves	M. Betts	

CONTRE : 26

l'hon. M ^{me} Schryer	l'hon. M. Doherty	l'hon. M. Ouellette
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Stiles	l'hon. M. Doucet
l'hon. S. Graham	l'hon. M. Lamrock	l'hon. M. Foran
l'hon. M. Murphy	l'hon. M. Arseneault	l'hon. B. LeBlanc
l'hon. V. Boudreau	l'hon. M. Miles	l'hon. M. Kenny
l'hon. M. Keir	l'hon. M. Albert	M. A. LeBlanc
l'hon. M. Jamieson	M. MacIntyre	M. Collins
l'hon. D. Landry	M ^{me} Lavoie	M. Paulin
M. McGinley	M ^{me} C. Robichaud	

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi sur le référendum concernant Énergie NB*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud, chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Corporation financière
de l'électricité du Nouveau-Brunswick
pour 2008-2009

(24 novembre 2009).